

Mise à jour sur le projet – 27 janvier 2016

Projet d'assainissement de l'étang de rétention de la Canadian International Paper (CIP)

- Les efforts du ministère des Richesses naturelles et des Forêts en vue d'assainir la portion appartenant à la Couronne de l'étang de rétention de la CIP à Hawkesbury sont bien avancés.
- Les travaux à réaliser en 2016 comprennent :
 - l'abaissement du niveau d'eau de l'étang afin de mettre les boues à découvert et de les excaver. Les conditions de gel faciliteront l'installation de l'équipement sur les déchets dans la décharge;
 - le transfert de tous les déchets restants vers la partie du site utilisée comme décharge;
 - le recouvrement de la décharge, avec notamment en surface une couche de terre arable et de l'herbe;
 - le nettoyage de l'eau de l'étang;
 - le rétablissement du raccordement entre l'étang et la rivière des Outaouais;
 - la réinstallation de la clôture de sécurité, qui tiendra compte des activités de loisir passif le long du périmètre (p. ex., sentiers pédestres).
- Pour optimiser l'avancée des travaux, ceux-ci se poursuivront pendant l'hiver 2016. Ils auront lieu sept jours sur sept, en respectant en tout temps les règlements municipaux liés au bruit.
- Ce projet représente un investissement important dans la collectivité de Hawkesbury, qui se traduira par un environnement plus propre et plus sain.
- Le projet d'assainissement procurera notamment les avantages suivants aux résidents et aux visiteurs :
 - une meilleure qualité de l'air;
 - un meilleur habitat des poissons;
 - la protection de la faune et de la flore;
 - la réduction des coûts d'entretien d'une décharge à long terme.
- Un système de neutralisation des odeurs continuera d'être utilisé à chaque fois que des boues seront manipulées.
- La qualité de l'air est surveillée régulièrement sur le chantier pour assurer la sécurité des travailleurs et la protection de la santé publique. Les résultats des tests de qualité de l'air sont communiqués au ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique.

- En ce qui concerne le chantier, toutes les opérations demeureront conformes aux dispositions de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*. Les véhicules routiers circulant sur le chantier seront assujettis au *Code de la route*.
- L'accès au chantier par le public demeurera restreint pour des raisons de sécurité.
- Pour de plus amples renseignements sur le projet, veuillez vous adresser à :

Dan Thompson, chef de district
Bureau du MRNF, Kemptville
dan.l.thompson@ontario.ca



Surveillance de la qualité de l'air



Creusage de la tranchée pour l'installation de la barrière à faible perméabilité



Échantillonnage du fond de l'étang pour en mesurer la contamination